

N° 2023-119

OBJET :*Versement d'une subvention au
SCMVA pour l'année 2023*

L'an deux mil vingt-trois, le 27 juin, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Le Biot, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 21 juin 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, CASTEX Margaux, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....24
pour :.....24
contre :.....00
abstention :.....00

Procurations ont été données :

- par Gilbert DUPIEUX à Fabien TROMBERT,
- par Emmanuel REY à Jean-Louis VUAGNOUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 28 mars 2023 par laquelle il avait fixé les montants des subventions aux associations pour 2023. S'agissant du Sporting Club Morzine Vallée d'Aulps, il rappelle qu'une subvention de 25 000 € avait été décidée, conformément à ce qui leur est attribué chaque année. Suite à une rencontre avec le Président de l'association et après avoir entendu ses arguments pour justifier sa demande d'augmentation de leur subvention, il propose de passer cette subvention à 30 000 € pour 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **décide** d'attribuer une subvention de 30 000 € au Sporting Club Morzine Vallée d'Aulps pour l'année 2023, en lieu et place de la subvention de 25 000 € qui avait été décidée par délibération du 28 mars 2023,
- **autorise** Monsieur le Président à signer la convention de transparence financière jointe en annexe de la présente délibération,
- **charge** Monsieur le Président de procéder au versement de cette subvention.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

